

**Libellé :****Etude détaillée pour des travaux relatifs à un branchement d'une puissance comprise entre 250 et 1000 kVA****Description :**

L'étude de détail a pour but d'établir un projet de raccordement

Ce projet de raccordement contient notamment :

- 1° les solutions techniques et les paramètres de réglage qui doivent être convenus entre le gestionnaire du réseau de distribution et le demandeur de raccordement, conformément aux prescriptions du présent règlement technique et compte tenu des caractéristiques techniques du réseau de distribution;
- 2° la description des travaux préalables à effectuer en vue de permettre la réalisation des travaux de raccordement par le gestionnaire du réseau de distribution;
- 3° les modalités et les délais de réalisation du raccordement avec indication des hypothèses prises en considération, notamment les délais nécessaires à l'obtention des permis ou autorisations auprès des autorités compétentes ou aux éventuelles adaptations à apporter au réseau de distribution ;
- 4° l'invitation à payer le prix des travaux de raccordement, établi conformément aux tarifs applicables ;
- 5° la durée de la réservation de capacité attribuée au demandeur (cfr. RT ELEC art. 102-109)

**Informations utiles :**

- les frais pour l'étude de détail sont dus en cas d'annulation et si le client ne donne pas suite à l'offre qui lui est envoyée
- les frais pour l'étude de détail sont liés à chaque demande faite par le client (différents sites et/ou solutions techniques)

**Comment introduire sa demande ?**

Demande à introduire par écrit :

- directement via le site [www.sibelga.be](http://www.sibelga.be) > Raccordements et compteurs
- par courrier au moyen d'un formulaire :
  - à télécharger sur le site [www.sibelga.be](http://www.sibelga.be) ou
  - à demander au service clientèle (02/549.41.00) → **offre écrite**

**Etapes :**